

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2928 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BELABED HALITA 105 086

Date de naissance : 01.01.1962

Adresse : SAIDI K. RUE 156 N°18 EL oufaz

Tél. : 0667281153 Total des frais engagés : 4500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/05/2022

Nom et prénom du malade : Alioune Alioune G

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Fracture clavicula

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 21/10/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/01/22	Vari Facture N° 01356122	4500	Clinique 25, Boulevard CASAABANCA 416 63 51 11 Residence Anouar Capital Center Le Maroc - Casablanca	DR. ABDERRAHMANE BEN HADDOU ORTHOPÉDIQUE 113 Avenue Anouar Capital Center Le Maroc - Casablanca - Tel: 05 22 23 18 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE WILAYA MOULOU ZEKRI Abdelati Docteur en Pharmacie 220-222-224 Bd Gueddoudouya El Oulla. Casablanca - Tel: 0522.90.51.13 ICE: 002291220000071	31/01/22	367,- FC

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX*
	D			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E



AKDITAL

Clinique Casablanca Ain Borja
Clinique Casablanca Ain Borja

Mme BELABED HALIMA
Né le : 01/01/1952



CAB22A31071700

Mme BELABED HALIMA
Né le : 01/01/1952

Casablanca, le 31/01/22

Dr. Bilal SENNOUNE
TRAUMATOLOGUE - ORTHOPÉDISTE
213, Angle Ancien Capital et Moulay Ismaïl
Résidence Moutouf Capital Center
1er Etage - Casablanca
Tél. : 05 22 29 06 - Fax : 05 22 23 18 08

* (1) 2x3,9g

DR. BILAL SENNOUNE
TRAUMATOLOGUE - ORTHOPÉDISTE
213, Angle Ancien Capital et Moulay Ismaïl
Résidence Moutouf Capital Center
1er Etage - Casablanca
Tél. : 05 22 23 06 23 - Fax : 05 22 23 18 08

50,00

(2)

Ultralene 200

2 fl 11.2041

22,00ex2

(3) Cedol

1 - 0 - 2 1061



T. 361, T. 0

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA

ZEKRI Abdelati

Docteur en Pharmacie

220 222 224 Bd Oued Moulaya El Oulta

Casablanca Tel: 0522.90.51.13

ICE: 002291220000071

25, Boulevard Ifni (en face de Lydec) Ain Borja - Casablanca

Tél. : 05 22 41 63 63 - Fax : 05 22 24 66 24

E-mail : direction@cliniqueainborja.ma

Site web : www.cliniqueainborja.ma

Dr. Bilal SENNOUNE
TRAUMATOLOGUE - ORTHOPÉDISTE
213, Angle Ancien Capital et Moulay Ismaïl
Résidence Moutouf Capital Center
1er Etage - Casablanca
Tél. : 05 22 29 06 - Fax : 05 22 23 18 08

Dr. Senoune

22,00

PPU: 126,30 DH
LOT: 646734
PER: 12/22

22,00

PPU: 126,30 DH
LOT: 646734
PER: 09/22

810 / 07 2021 07 2024
BIOCODEX MAROC
PPV: 65,10 DH

CLINIQUE CASABLANCA AIN BORJA



INPE 090062894

CASABLANCA Le : 31-01-2022

Facture N° 01356/22

A. Identification

N° Dossier : CAB22A31071700

N° Identifiant : 040474/22

Nom & Prénom : Mme BELABED HALIMA

C.I.N : B38287

Adresse : EL OULFA GR K RUE 156 N 18

B. Assuré

Lien avec l'assuré : Lui même

Nom prénom : BELABED HALIMA

Médecin traitant : DR . SENNOUNE BILAL

C. Débiteur

page 1/1

Organisme : Payant

ICE : Adresse :

N° d'affiliation :

N° d'immatriculation :

N° Prise en charge :

D. Période d'Hospitalisation

Date Entrée : 31-01-2022

Date Sortie : 31-01-2022

Traitements : CHEVILLE

Qté	Prestations	Observation	Prix U.	L.C.	Coef	Total
	INTERVENTION		4 500,00			4 500,00
1	CHEVILLE				Total Rubrique :	4 500,00
						4 500,00
	PARTIE CLINIQUE :					0,00
	PARTIE HONORAIRE ET ACTES EXTERNES :				TOTAL GENERAL	4 500,00

Arrêté la présente facture à la somme de :

QUATRE MILLE CINQ CENTS DIRHAMS

signature de l'assuré

Clinique Ain Borja
25, Boulevard Ifni Ain Borja
CASABLANCA F
Tél : 05 22 41 63 63 - Fax : 05 22 40 11 12